

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°012

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration
Générale

OBJET : Cession de véhicules à titre gratuit appartenant à la Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et L. 2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2211-1 ;

Vu la délibération n°173 du Conseil municipal du 3 décembre 2020 relative à la cession de véhicules appartenant à la Commune ;

Vu la liste des véhicules à céder, en annexe de la présente délibération ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de sortir du patrimoine de la Ville des véhicules hors d'usage;

Considérant que ces véhicules seront utilisés par les élèves du Lycée Jean Pierre TIMBAUD dans le cadre de sa mission éducative ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE la modification apportée à la délibération n°173 du Conseil municipal du 3 décembre 2020 en réaffectant gratuitement au profit du Lycée Jean-Pierre TIMBAUD les véhicules qui figurent dans la liste annexée à la présente délibération.

APPROUVE la cession de nouveaux véhicules réformés et hors d'usage à titre gratuit en faveur du Lycée Jean-Pierre TIMBAUD qui figurent dans la liste annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à la cession desdits véhicules et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Reçue en préfecture le : 28/01/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210121-lmc119184-DE-1-1
Publiée le : 28/01/21
Certifiée exécutoire : 28/01/21

Le Maire,

Karine FRANCOLET

